



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 93016

Texte de la question

M. Pierre-Louis Fagniez appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les retraites que perçoivent les médecins hospitalo-universitaires. De nombreux parlementaires ont interpellé les ministres successifs de la santé sur l'absence de prise en compte de la rétribution des activités hospitalières pour le calcul de la retraite de ces médecins. Ils ressentent cette situation d'autant plus durement qu'ils ont largement contribué à assurer la permanence des soins en CHU en raison des RTT accordées aux praticiens hospitaliers, et que beaucoup demeurent impliqués dans la nouvelle gouvernance et la direction des pôles. Leurs syndicats représentatifs soutiennent la création d'une indemnité complémentaire d'absence de retraite. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il pense réserver à cette requête tout à fait légitime.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Louis Fagniez](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93016

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4370